

Zeitschrift: Bulletin des Schweizerischen Elektrotechnischen Vereins
Herausgeber: Schweizerischer Elektrotechnischer Verein ; Verband Schweizerischer Elektrizitätswerke
Band: 61 (1970)
Heft: 24

Rubrik: Commission Electrotechnique Internationale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

bonne vision pour joueurs et spectateurs, tels qu'ils sont évoqués dans ce qui précède. Bien sûr, le soleil est également très éblouissant à la fin d'après-midi, mais c'est justement une des raisons pour lesquelles le spectacle en nocturne est de meilleure qualité. Il offre en plus aux équipes en présence les mêmes conditions de jeu. Le seul compromis admissible, serait qu'un éclairage additionnel provoque une augmentation unilatérale d'éclairage vertical ne dépassant pas de plus de 30 à 40 % l'éclairage vertical du côté opposé. On voit ici que ce n'est pas dans cette direction qu'on trouvera la solution rationnelle.

c) Par augmentation de la sensibilité des caméras

L'augmentation de la sensibilité des caméras est certes la clef du problème. Les recherches dans cette direction vont bon train et des progrès sensibles sont en voie de réalisation. Les firmes de réputation mondiale poursuivent ce but avec assiduité, car il ne s'agit pas seulement de retransmettre des spectacles dont l'éclairage est étudié dans ce but, mais avant tout de capter l'actualité dans les conditions nocturnes habituelles. Il ne fait pas de doute que dans quelques années on atteindra ce but. Mais en attendant . . . que faire?

Conclusion

Il est prouvé par des expériences, faites sur des dizaines de milliers de personnes, que les conditions de perception visuelle augmentent avec l'augmentation de l'éclairage et la diminution de trop grands contrastes. L'optimum se situe bien au-dessus de 1000 lx. Il n'est donc pas à craindre d'avoir des éclairages assez élevés sur les terrains de football, ceci d'autant plus qu'il n'est actuellement pas difficile ni trop excessif de concevoir des installations produisant 2000 lx. C'est dans cette direction qu'il faut chercher la solution du problème, en tenant compte de tous les impératifs d'une bonne vision. Ainsi on répondra sans faille aux besoins des joueurs, des spectateurs et aux besoins actuels des prises de vue pour la retransmission en couleur par télévision. Demain, une installation pareille s'inscrira dans les réalisations cadrant avec l'augmentation générale des niveaux d'éclairage, qui suivent une évolution irréversible. Quant à la meilleure sensibilité des caméras, lorsqu'elle interviendra, elle ne fera que contribuer à la retransmission d'images parfaites.

Adresse de l'auteur:

Jean Rubeli, Swisel S.A., 8, rue Dassier, 1201 Genève.

Commission Electrotechnique Internationale

Assemblée plénière du Comité International Spécial pour les Perturbations Radioélectriques (CISPR) du 22 août au 3 septembre 1970 à Leningrad

Tous les trois ans le CISPR tient une assemblée plénière au cours de laquelle sont mis au point et approuvés les documents définissant sa position officielle en fonction des progrès réalisés pendant cet intervalle. A Leningrad, un peu plus d'une centaine de délégués représentant 18 pays et une demi-douzaine d'organisations internationales (UER, CCIR, CEE, OIRT, CME, CIGRE) ont pris part aux délibérations relatives à la technique de mesure, aux limites tolérables des perturbations radioélectriques et aux problèmes relatifs aux incidences de l'antiparasitage sur la sécurité des appareils et installations électriques.

La réunion, qui fut présidée par le professeur F. L. H. Stumpers (NL), revêt une importance particulière car elle a abouti à une entente sur plusieurs points délicats qui empêchaient jusqu'à maintenant l'alignement des règlements nationaux en matière d'antiparasitage et constituaient une barrière technique pour le commerce international. Tout d'abord il a été précisé que les limites recommandées par le CISPR étaient des limites réglementaires applicables aux tests d'acceptation d'appareils et d'installations électriques.

Les instituts de contrôle pourront délivrer des certificats d'homologations de type sur la base d'essais effectués sur un seul exemplaire mais il est convenu que les lots d'articles produits en masse doivent contenir une proportion d'au moins 80 % d'appareils ne perturbant pas plus que la limite officielle. En cas de contestation sur la conformité aux limites des lots d'appareils, il est prévu de procéder à des sondages qui doivent prouver avec une assurance statistique de 80 % que la proportion requise est bien atteinte.

Un autre problème relatif aux limites est celui de la définition du niveau représentatif du pouvoir perturbateur des appareils à comparer aux limites car les lectures des instruments de mesure sont rarement stables et dépendent des conditions de fonctionnement des appareils examinés. Plusieurs recommandations relatives au régime des appareils et à l'interprétation des indications des instruments de mesure ont été promulguées à Leningrad; elles concernent en particulier les appareils thermiques et les machines programmées.

Le sens des limites et les conditions des mesures étant acquises l'assemblée a pu fixer la limite du pouvoir perturbateur des petits appareils à moteur entre 30 et 300 MHz, mesuré par la méthode suisse MDS acceptée en 1967. C'est là probablement la décision la plus importante prise à Leningrad. Elle était vivement souhaitée par les fabricants et par les organismes de contrôle officiels. De 45 dB(pW) à 30 MHz cette limite croît linéairement jusqu'à 55 dB(pW) à 300 MHz en fonction de la fréquence.

Parmi les autres décisions propres à faciliter l'unification des règlements nationaux il convient de mentionner l'acceptation de limites pour l'affaiblissement d'insertion minimal des luminaires pour lampes à fluorescence les plus courantes ainsi que celle des normes relatives aux mesures et aux limites des perturbations produites par les régulateurs de faible puissance ($I < 15A$) équipés de dispositifs à semi-conducteurs.

Ayant répondu aux besoins les plus urgents relatifs aux méthodes de mesure et aux limites des perturbations qui affectent principalement la radiodiffusion sonore et visuelle, le CISPR va pouvoir reprendre d'une manière plus méthodique l'étude de problèmes fondamentaux comme celui du couplage entre sources perturbatrices et récepteurs, celui de l'effet de l'accumulation de sources dans de grands immeubles ou celui de la relation entre les impressions subjectives des auditeurs ou des téléspectateurs et les indications objectives d'appareils de mesure. Le simulateur de perturbations artificielles, l'analyseur de perturbations discontinues et l'analyseur statistique de distorsion de la synchronisation de récepteurs de télévision, présentés par la délégation d'URSS sont des dispositifs symptomatiques de l'orientation des futurs travaux du CISPR dans le sens de l'automatisation des mesures et de l'application de concepts statistiques rigoureux pour l'appréciation de l'influence des sources perturbatrices sur les transmissions.

La réunion qui a été excellemment organisée par le «Comité pour la participation de l'URSS aux conférences internationales énergétiques» et par M. Ilgekit, directeur de l'Institut de Radio de Leningrad, a été honorée de la présence de Mr. N. V. Talizin, Vice-ministre du Ministère des Communications postales et Electriques.

J. Meyer de Stadelhofen